CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 20/02/17
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/03/17
Affichage le : 07/04/17
Transmission préfecture le : 07/04/17
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20170324-lmc197494-DE-1-1
Du : 07/04/17
Délibération exécutoire le : 07/04/17

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 24 mars 2017

POLITIQUE A02 SOLIDARITÉ TERRITORIALE
ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT D'ÉTUDES 2017/2019 ENTRE LE DÉPARTEMENT DES YVELINES ET L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME D'ILE-DE-FRANCE

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M OLIVIER DE LA FAIRE ,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 juillet 2013 qui a adopté la convention de partenariat avec l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France (IAU IDF) pour la période du 14 juin 2013 au 13 juin 2016 ;

Vu l'article 30 de la délibération du Conseil départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attribution des subventions à la Commission permanente ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Considérant que le département souhaite développer ses missions de connaissance et d'expertise des territoires, en s'appuyant sur un travail collaboratif permettant de mutualiser les méthodes et les approches ainsi que de partager et diffuser leurs résultats,

Considérant que l'IAU Ile-de-France est un partenaire privilégié du département depuis plusieurs années, dont les compétences et le savoir-faire de ses équipes sont largement reconnus,

Considérant que le département et l'IAU souhaitent engager un partenariat sur la période 2017-2019 visant à la conduite et la valorisation d'études d'intérêt commun dans différents domaines, notamment l'approfondissement de travaux de portée régionale éclairant les politiques départementales,

Considérant que ce partenariat permettra également de mobiliser les outils, méthodes et données développés par l'IAU IDF, contribuant ainsi au renforcement des dispositifs d'expertise territoriale du département, notamment la mutualisation de la collecte de données, les méthodes et démarches d'analyse de territoires infra départementaux, le partage d'expertise et la prospective territoriale,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve la convention de partenariat d'études 2017/2019 entre le département des Yvelines et l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France.

Autorise le président du Conseil départemental à signer la convention-cadre ainsi que les éventuels avenants et conventions particulières qui détermineront, sur la période 2017/2019, les programmes d'études annuels.

Attribue à l'IAU Ile-de-France une subvention d'un montant de 30 000 € pour le programme d'études 2017.

Dit que la subvention sera imputée au chapitre 204, article 20421 du budget départemental.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 24 mars 2017

ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT D'ÉTUDES 2017/2019 ENTRE LE DÉPARTEMENT DES YVELINES ET L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME D'ILE-DE-FRANCE

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier. Secrétaire :

Votent POUR (37) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (5) : Christine Boutin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Laurence Trochu.